Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 09/01/2024
ID : 014-241400415-20231219-D177_151223-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 7 décembre 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à David MULLER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Claude BENOIST, pouvoir à Jacques MARIE, Guillaume CAPARD, pouvoir à Philippe AUGIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D177_151223

APPUI DU CEREMA POUR L'ENGAGEMENT DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET ETUDE DU POTENTIEL FONCIER
MARCHE DE QUASI-REGIE
Autorisation

La Communauté de Communes prépare le lancement d'une révision générale de ses documents d'urbanisme qui aboutira à la rédaction d'un document unique sur l'ensemble du territoire intercommunal.
L'évolution du cadre législatif et réglementaire depuis l'élaboration du PLUi de 2012 (ex : Loi ALUR (2014), loi ELAN (2018), Loi Climat et résilience (2021)...), l'intégration de la commune de Saint-Gatien-des-Bois au sein de

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 09/01/2024
ID : 014-241400415-20231219-D177_151223-DE

l'EPCI ainsi que l'évolution des enjeux du territoire et de la collectivité conduiront à une refonte globale du document d'urbanisme.

En outre, compte-tenu de l'importance stratégique que revêt désormais la question de la réduction de la consommation d'espaces par la mobilisation du tissu urbain existant, dans la perspective de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette des Sols (ZAN), la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie souhaite engager une étude approfondie de son potentiel foncier.

Dans ce contexte, elle souhaite se voir associer les compétences du CEREMA afin :

- D'assurer un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans la définition de la mission d'élaboration de ce nouveau PLUi et la rédaction du ou des cahiers des charges afférents ;
- De réaliser, en amont et ou parallèlement à l'engagement du PLUi, l'étude sur le potentiel foncier imaginée pour alimenter la réflexion des élus dans l'orientation de ce document stratégique.

La mission d'AMO est composée des éléments suivants :

Mission 1 : AMO pour la prescription de la révision du PLUi

- Réalisation d'un pré-diagnostic et identification des enjeux,
- Pédagogie et définition des objectifs de la révision : information sur le contenu et les outils des PLUi modernisés, information sur les objectifs de la loi Climat et Résilience et la mise en œuvre du ZAN, appui de la collectivité dans la définition et la rédaction des objectifs de la révision du PLUi, appui à l'animation de la conférence des maires préalable à la prescription,
- Appui à l'élaboration du Cahier des Clauses Techniques Particulières et analyse des offres.

Mission 2 : Diagnostic foncier approfondi du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie

- Définir la tâche urbaine constructible et recenser les données locales,
- Analyse du potentiel foncier global et des zones d'activité économique,
- Confronter le potentiel identifié aux contraintes et besoins des collectivités et finalisation des livrables.

Ainsi, conformément à la proposition technique et financière transmise par le CEREMA et jointe à la présente délibération, le prix total du marché est de 49 065 € HT, soit 46 611,75 € HT après abattement de 5 % pour les adhérents.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE le Président ou son Vice-Président le représentant à signer le marché quasi-régie intitulé « Appui pour l'engagement du PLUi communautaire et étude du potentiel foncier de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie » pour un montant de 46 611,75 € HT après abattement de 5 % pour les adhérents.

AUTORISE le Président ou son Vice-Président le représentant à solliciter auprès des organismes compétents les subventions aux taux les plus élevés possibles.

Le Président :

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 09/01/2024
ID : 014-241400415-20231219-D177_151223-DE

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org